

Société Ivoirienne de Banque, S.A. (SIB)

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2016

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Deloitte Côte d'Ivoire
Rue Gourgas - Plateau
01 BP 224 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 37.500.000
R.C.C.M. Abidjan 156849

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

16 DEC 2016 14:24

Deloitte Côte d'Ivoire
Rue Gourgas - Plateau
01 BP 224 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 37.500.000
R.C.C.M. Abidjan 156849

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Ivoirienne de Banque, S.A.
SIB
04 BP 27
Abidjan 04

Le 8 décembre 2016

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2016

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activités et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel de la Société Ivoirienne de Banque, S.A. (SIB) couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel ont été établis sous la responsabilité de la direction de la société et conformément à la circulaire n°004-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative au format de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée conformément à la norme ISRE 2410 relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires. Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences conduisant à apprécier la sincérité de ces informations au regard de leur cohérence, de leur vraisemblance et de leur pertinence. Ces diligences, qui ne constituent pas un audit, ont consisté essentiellement à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants les informations estimées nécessaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activités et de résultat de la Banque et dans le rapport d'activité semestriel couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Cependant, le document joint appelle de notre part l'observation suivante :
L'inventaire des immobilisations initié au cours de l'exercice 2016 est en cours de finalisation. A la date de cette attestation, les incidences éventuelles de cet inventaire sur le résultat de l'exercice ne peuvent être chiffrées.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire



Marc Vincens Wabi
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé